



03 JUN 2020

Avis

Aux Infirmiers et Techniciens de santé de grade principal Susceptibles d'être promus au choix au grade supérieur Au titre de l'année 2018

L'avancement de grade au choix au titre de l'année **2018** concerne les **Infirmiers grade principal, Techniciens de santé grade principal, Sages-femmes grade principal, Rééducateurs grade principal et Assistants médico-sociaux grade principal** qui remplissent **successivement les deux conditions** suivantes au 31/12/2018 :

- Ayant aux moins **05** ans d'ancienneté dans le grade ;
- Classé(e)s au moins dans le **7^{ème}** échelon.

Les listes préliminaires des **éligibles** seront affichées sur le site officiel du Ministère de la santé en date du **03/06/2020**.

Du **04 juin** au **17 juillet 2020**, la Direction des Ressources Humaines recevra via l'adresse électronique gexcep.choix2018@gmail.com, les éventuelles réclamations relatives aux dites listes concernant :

- Les discordances dans les dates d'ancienneté (Grade, Echelon et l'ancienneté dans l'administration) ;
- Le cadre et la spécialité (doivent être justifiés par l'envoi d'une copie certifiée conforme du diplôme) ;
- Le nom de l'intéressé (e) ne figure pas dans la liste.

NB : Toute réclamation reçue au-delà de ce délai ne sera prise en considération.

Pour le Ministre de la Santé et par Délégation
Le Chef de Division de Gestion du Personnel

Signé M Adil ZNIBER-BACH

